

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le **8 janvier 2024** à compter de 19 h 30 à la **salle de l'âge d'or** du centre communautaire, sous la présidence de Richard Robert, maire, et à laquelle assistaient :

La conseillère : Madame Catherine Drolet Marchand

Les conseillers : Messieurs Nelson Turgeon Yves Côté
Philippe Thivierge Tomy Boucher

Le directeur général, greffier-trésorier, Serge Côté et la directrice générale adjointe, Nathalie Deschênes, sont également présents.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire constate la présence de tous les membres du conseil, et ouvre la séance ordinaire du mois de janvier 2024.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 18 DÉCEMBRE 2023

24-01-01 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, ceux-ci ayant été transmis avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 148 du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

24-01-02 Il est proposé par Catherine Drolet Marchand et résolu unanimement d'adopter les rapports de dépenses de décembre 2023 payables en janvier et de janvier 2024 transmis conformément aux dispositions de l'article 148 du code municipal, plus spécifiquement décrits comme suit :

Décembre 2023 :

-Fournisseurs, prélèvements directs	1001.14 \$
-Fournisseurs	17 618.55 \$
-Salaires de décembre	31 943.13 \$

Pour l'année 2024 :

Réseau Biblio	8 130.37 \$	Cotisation 2024
AQAIRS	348.37 \$	Cotisation 2024
FQM Assurances	55 922.45 \$	Assurances générales
P.G. Solution	5 195.44 \$	Contrat services
StraTJ inc.	701.35 \$	Contrat services
Entandem	206.92 \$	Droits d'auteur

4. DEMANDES VERBALES

Aucune demande.

5. LISTE DES TAXES À RECEVOIR

24-01-03 Les listes des taxes à recevoir sont distribuées aux conseillères et conseillers sur place pour leur permettre de prendre connaissance de l'état des comptes à recevoir, et ce tel que requis par les dispositions de l'article 1022 du code municipal. Conformément à la loi sur la confidentialité des informations personnelles, ces listes sont ramassées.

Considérant qu'en vertu de la politique actuelle, seuls les dossiers ayant des taxes à recevoir de plus d'un an sont considérés pour la procédure de recouvrement par « vente pour défaut de paiement de taxes »;

Considérant que les sommes à recevoir pour l'année 2022 sont négligeables;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement :

-De ne transmettre aucun dossier à la MRC pour « vente pour défaut de paiement des taxes ».

6. COORDONNATRICE LOISIRS ET CULTURE

Rapport de consultation publique pour projets.

Geneviève Arpin, coordonnatrice en loisirs et culture, vient nous faire un compte rendu de la rencontre citoyens qui a eu lieu le 14 décembre dernier. L'objectif était de faire ressortir des suggestions d'activités pour dynamiser d'avantage le milieu.

Elle mentionne que les citoyens sont à la base très dynamique et que nous avons déjà beaucoup d'activités. Le conseil mentionne que la création d'un comité événementiel pourrait être une plateforme pour organiser et coordonner divers événements, en tirant parti des compétences et de l'expérience de Geneviève. Cela pourrait contribuer de manière significative à dynamiser davantage la vie communautaire et à soutenir les initiatives locales.

Afin de rejoindre le maximum de gens, un sondage postal sera distribué dans chaque résidences. Ceci est une opportunité pour chacun de partager ses idées et ses attentes pour notre milieu en matière de loisirs et de culture. Leur contribution nous permettra de mieux comprendre ce qui leur importe le plus.

Défi Château de neige

24-01-04

Considérant que Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue organise le Défi Château de neige, il est proposé par Catherine Lessard-Marchand et résolu unanimement d'accepter de remettre des cartes cadeaux de la façon suivante :

1er : Laissez-passer week-end au FWG 2024

2e : Carte cadeau de 50 \$ à la Boucherie Fruits et Légumes

3e : Carte cadeau de 25 \$ au Resto du Colisée

7. ENTENTE INTERMUNICIPALE - URBANISME

ACCEPTATION DU PRINCIPE DE PARTAGE DES FRAIS DE LA NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS EN URBANISME

24-01-05 ATTENDU que la MRC de Témiscamingue et les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une nouvelle entente relative à l'application des règlements en urbanisme;

ATTENDU que la résolution subséquente autorise l'adhésion de la municipalité de St-Bruno-de-Guigues pour sa participation à l'entente intermunicipale en urbanisme pour les 4 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Philippe Thivierge et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues accepte que le partage des frais reliés à la présente entente soit basé selon le pourcentage des heures réelles de l'année précédente, sauf pour l'année 1 de l'entente, alors que la répartition se fera sur une estimation des heures basée sur les dernières années.

QU'advenant une aide financière quelconque en lien avec la présente entente, celle-ci soit affectée à l'ensemble des municipalités participantes à l'entente.

AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS EN URBANISME

24-01-06 ATTENDU que la MRC de Témiscamingue et les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une nouvelle entente relative à l'application des règlements en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Philippe Thivierge et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de St-Bruno-de-Guigues autorise la conclusion d'une entente relative à l'application des règlements en urbanisme avec les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue, telle que présentée.

QUE le maire Richard Robert et le directeur général-greffière-trésorière Serge Côté soient autorisés à signer ladite entente.

8. RISIT

Aucun commentaire sur ce point.

9. VOIRIE : « VIRÉE » EXTRÉMITÉ SUD BAIE-JOANNES

Considérant que le propriétaire du « 75, Chemin de la Baie-Joannes » a réalisé des travaux dans son entrée (plantation d'arbres et dépôt d'une « grosse roche »), ce qui rend la tâche difficile pour les employés lors du déneigement, on convient de procéder « à reculons » dans la côte pour cet hiver. En effet, il est impossible d'utiliser la « virée » où les opérateurs « se tournaient » habituellement. Ils le feront donc vis-à-vis le numéro civique 87 d'ici à ce que des travaux soient faits pour corriger la situation, fort probablement à l'été prochain. On avisera les propriétaires.



Flèche simple : endroit des travaux

Flèche double : virée



10. ARÉNA

Suivi du processus de modernisation de l'aréna;

Le conseiller Tomy Boucher mentionne qu'il y aura une rencontre avec LSAT le 11 janvier prochain afin de préparer les consultations présentielles les 13 et 14 février 2024 et les consultations en ligne pour ceux qui ne peuvent pas se présenter. Le consultant Ambroise Lycke sera présent également pour les consultations.

Le point « Volet Consultation » sera prévu à la séance du 5 février.

Nouveauté à l'aréna;

Ouverture de la patinoire pendant les journées de congés d'école;

À l'essai, pour janvier, ouverture de l'aréna pour patin libre et hockey libre en alternance dès 16 h les jours de semaine.

Tarification de la glace, autres locations

Ligue adulte : 150 \$/h

Ligue Hockey Mineur et patinage artistique : 50 \$/ h

Toutes autres locations de glace : 80 \$/h

Considérant que la résolution 23-12-05-3 adoptée précédemment, la tarification pour la ligue adulte, la ligue Hockey Mineur et le patinage artistique a été explicitement définie. Il a été constaté que des ambiguïtés persistent concernant toutes les autres locations de glace. Afin de dissiper toute confusion et de garantir une transparence, nous clarifions la tarification applicable à ces locations de glace à 80 \$/h.

Alarme La Sar : Inspection annuelle et connexion à la centrale

Nous contacterons l'entreprise afin d'obtenir les détails des coûts annuels pour la connexion du système d'incendie ainsi que la possibilité d'avoir un meilleur prix pour l'inspection considérant qu'ils seront déjà sur les lieux.

Nous entamerons une recherche sur les obligations d'un système d'incendie :

Existe-t-il une norme ou un règlement;

Quelles sont les obligations pour les inspections.

Un point sera ajouté à la séance de février aux sujets ci-haut mentionnés.

Travaux salle 2e

L'équipe du Colisée travaille à la finalisation de la salle au 2e étage afin qu'elle soit prête pour les 2 prochains tournois.

11. BASSIN D'ÉPURATION

24-01-07

CONSIDÉRANT que la vanne murale est désuète et des travaux sont prévus au bassin d'épuration;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Tomy Boucher, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de la vanne pour le bassin d'épuration au prix indiqué dans la soumission de « Fontaine Equanox » soit un montant de 4 265 \$.

12. VARIA...

INTERSECTION – RUES PRINCIPALES SUD ET CÔTÉ

L'affluence de la circulation dans le secteur de la « Boucherie Fruits et Légumes » fait en sorte qu'on retrouve souvent des véhicules stationnés de part et d'autre de la rue Côté, à cette intersection.

Considérant l'étroitesse de la rue à cet endroit, il est parfois difficile, voire impossible d'y passer avec un camion quand cette situation se produit.

On convient de vérifier les modalités pour réglementer ce secteur et interdire le stationnement entre les deux bâtiments (34 et 36 de la rue Principale Nord). D'ici là, on sensibilisera la population en demandant leur collaboration. On avisera également les propriétaires de la Boucherie.

13. CORRESPONDANCE

Demande de commandite Bal des finissants RDQ

On convient de ne pas donner suite à la demande. Considérant que nous avons contribué à l'album des finissants ainsi qu'au gala reconnaissance.

Catherine Drolet-Marchand quitte la séance, il est 22 H 05.

Demande de commandite, Centenaire d'Angliers

On convient de ne pas donner suite à la demande.

Considérant que la municipalité de St-Bruno-de-Guigues puise à même son budget pour ses festivités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-01-08

Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement de lever la séance, il est présentement 22 h 30.

Je, Richard Robert, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Robert
Maire

Nathalie Deschênes
Directrice générale adjointe

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le **5 février 2024** à compter de 19 h 30 à la **salle de l'âge d'or** du centre communautaire, sous la présidence de Richard Robert, maire, et à laquelle assistaient :

La conseillère : Madame Catherine Drolet Marchand

Les conseillers : Messieurs Nelson Turgeon Yves Côté
Philippe Thivierge Tomy Boucher

Le directeur général, greffier-trésorier, Serge Côté et la directrice générale adjointe, Nathalie Deschênes, sont également présents.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire de février 2024.

2. DÉMISSION DE MME SANDRA BARRETTE – DISTRICT #4

Le maire informe les membres du conseil que la conseillère du district numéro 4, Sandra Barrette a officiellement remis sa démission. Le poste est donc vacant et une élection partielle sera tenue dans les 4 mois suivant le présent constat (avant le 4 juin). Un avis d'élection sera donc produit incessamment.

Une lettre de remerciement sera envoyée à Sandra Barrette.

Il a été suggérer de nommer la directrice générale adjointe de siéger au conseil d'administration de la RISIT. Cependant, selon le projet 2030103 L'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie stipule; *Chaque municipalité participante doit nommer un membre du conseil qui agit comme délégué substitut et qui remplace son délégué lorsque celui-ci ne pourra pas participer à une séance du conseil d'administration de la Régie.*

Un membre substitut peut être nommé le temps de la nomination officielle. Ce point sera à la prochaine séance.

La date de l'élection sera confirmée lors de la séance de mars. Nous demanderons à la RISIT pour acheminer les infos à la directrice générale adjointe jusqu'à ce que la personne substitut soit nommée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

24-02-01 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 selon la présentation faite aux élus avant la présente séance et ce, conformément aux dispositions de l'article 148 du code municipal.

4. ADOPTION DES COMPTES

24-02-02 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'adopter les rapports de dépenses de janvier 2024, plus spécifiquement décrits comme suit :

Caution pour camion et équipement d'hiver	22 447.83 \$
Comptes fournisseur, décembre 2023	26 108.71 \$
Comptes fournisseurs, prélèvements	36 796.07 \$
Comptes fournisseur	113 322.33 \$
Salaires	32 326.17 \$
Franco Welding (Écrous)	67.39 \$
Ok Pneus (réparation porte aréna)	189.71 \$

5. DEMANDES VERBALES

À la suite du dernier tournoi d'hockey, le système de son était défectueux, une évaluation des coûts des réparations et/ou l'achat d'un nouveau système sera fait.

6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

24-02-03 Considérant le certificat de localisation déposé pour la propriété du 11, carré-Roberge à St-Bruno-de-Guigues.

Considérant qu'il n'y a pas d'impacts ou de conséquences négatives à réduire la marge avant, le comité d'urbanisme recommande d'accorder une dérogation mineure pour un immeuble résidentiel situé au 11, carré Roberge dont les marges avant varient de 5.72 mètres à 5.74 mètres, comparativement à la norme en vigueur à cet endroit qui est de 6.89 mètres.

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher, appuyé par Philippe Thivierge, et résolu unanimement d'autoriser la demande de dérogation mineure pour l'emplacement de la maison.

7. ÉTUDE POUR PLAN DE PROTECTION EAU-POTABLE

24-02-04 Considérant que la municipalité a réalisé un rapport (subventionné en partie) de vulnérabilité de sa source d'eau potable en 2021 (qui devra être mis à jour en 2026). Ce rapport énumère les risques de contamination du puits, qui sont essentiellement des risques liés à la culture de ce secteur.

Considérant qu'en 2022, le Ministère a créé un autre programme pour que les municipalités, sans obligation, puissent réaliser un plan de protection de leur puits. En fait, ce plan énumérerait les risques et les « solutions » pour les diminuer ou les atténuer. Selon le ministère, pas obligatoire de réaliser le plan de protection.

Considérant que les coûts estimés par 2 fournisseurs, un à 18 400 \$ et l'autre à 21 200 \$, sont disproportionnés par rapport aux risques que nous encourons. L'évaluation des coûts : approximativement 20 000 \$, subvention à 70 %, donc 6 000 \$ pour la municipalité.

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de ne pas adhérer au programme, puisque le seul risque est relié à la culture et celle-ci est règlementée par différents paliers gouvernementaux pour l'épandage et autres traitements des sols.

8. ENTENTE CSSLT

Considérant la nouvelle entente entre la Commission scolaire et la municipalité, plusieurs points demandent des explications. Nous retournerons l'entente auprès du responsable Joël Fleury pour les corrections.

9. JEUX DU QUÉBEC

24-02-05 Une rencontre s'est tenue par Teams mercredi dernier, le 24 janvier, rencontre à laquelle nous avons été conviée la veille.

Ville-Marie (Martin Lefebvre, Manon Gauthier), Temiscaming (Patrick Tanguay et un membre du conseil), Kamel à NDDN, Claire et Lyne de la MRC étaient présents.

En principe, la finale régionale devrait se tenir au Témiscamingue l'an prochain (généralement fin janvier) et ce en vertu du principe de rotation des MRC. On vérifiait lors de cette rencontre l'intérêt des municipalités à s'impliquer. Il est évident que certaines compétitions (comme le judo) pourrait se tenir dans nos locaux. Mais il n'y a pas que les activités, il y a également composition du comité organisateur, financement, logement, etc.

La finale se tenait à Amos la semaine dernière, là où on devait « nous » transmettre le drapeau!

Lors de la dernière édition qui s'est tenue au Témiscamingue, les municipalités concernées devaient également contribuer financièrement.

Il devait y avoir une discussion à cet effet lors de la séance de la MRC et d'ici le 21 février prochain, d'autres informations nous seront acheminées.

Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'apporter notre support aux organisateurs pour les prochains Jeux du Québec 2025.

10. CONDITIONS D'UTILISATION – TERRAINS MUNICIPAUX

- 24-02-06 Considérant que 2 producteurs agricoles utilisent les terres propriétés de la municipalité, le terrain à l'ouest du carré Roberge et la partie entre Hydro-Québec et Agrimax pour l'entretien de ceux-ci.

Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement de permettre aux 2 agriculteurs d'entretenir les 2 terrains ci-haut mentionnés sans frais. La municipalité avisera en temps et lieu avant les semences lorsqu'elle effectuera des travaux prévus de ces terrains.

11. COORDONNATRICE LOISIRS ET CULTURE

- 24-02-07 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement, d'autoriser la coordonnatrice loisirs et culture à utiliser à sa guise et sans autorisation le budget d'opération pour l'organisation d'activités au montant de 2 000 \$.

Tout projet « spécial » nécessite l'autorisation du conseil.

- 24-02-08 Il est proposé par Philippe Thivierge et résolu unanimement de déposer une demande de subvention pour achat d'équipements pour le gymnase, auprès de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue. Le montant maximum est de 1 000 \$.et la subvention possible de Loisir et Sport A-T à 50 %. Nathalie Côté est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents à cet effet.

12. ARENA

La consultation pour l'aréna

Elle se déroulera les 13 et 14 février prochain à 19 h à la salle du haut du Colisée. Tous les membres du conseil seront présents. À la suite des documents de présentation de la consultation, le conseil demande d'effectuer quelques corrections telles que :

- Modifier le thème laisser à l'abandon;
- Rajouter le cout approximatif pour les options;
- Option 1 : Transformer aréna complexe sportif avec glace artificielle;
- Option 2 : Transformer aréna complexe sportif sans glace artificielle (glace naturelle);
- Option 3 : Réaménager aréna sans ajout de services;
- Option 4 : remise en norme aréna;
- Option 5 : Continuer d'entretenir sans investissement majeur jusqu'à ce que la municipalité n'en soit plus capable.

Démision du préposé à l'aréna

Le préposé à l'aréna quittera ses fonctions le 8 février prochain. Avec l'accord du gestionnaire de l'aréna, les activités continueront jusqu'à la fin de la saison, sans préposé. Puisque nous sommes en fin de saison, le poste de préposé sera affiché pour la prochaine saison.

Alarme La-Sar

- 24-02-09 Considérant qu'un aréna est un établissement de réunion comme indiqué à l'article 3.1.2.1. de la Division B du Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment, et Code national du bâtiment 2015, et que le nombre de personnes pouvant s'y retrouver peut dépasser 300, la liaison avec une centrale de surveillance doit être établie; le tout en conformité avec l'article 3.2.4.7. 1) du CNB 2015.

Considérant que le Code de sécurité du Québec, Chapitre VIII – Bâtiment, et Code national de prévention des incendies 2010 stipule à l'article 6.3.1.2. 1) de la Division B que « Les systèmes d'alarme incendie doivent être inspectés et mis à l'essai conformément à la norme CAN/ULC-S536, « Inspection et mise à l'essai des réseaux avertisseurs d'incendie ». Or, l'article 6.7.1.3. de cette dernière norme précise que chaque dispositif constituant le système d'alarme incendie doit être mis à des essais

annuels. Ainsi, le système d'alarme incendie doit être inspecté à des intervalles d'au plus 12 mois.

Le montant de la connexion est de 3 190.56 \$ et pour l'inspection 1 100 \$. Les frais annuels pour la connexion sont de 110 \$ par année. Il y a possibilité de bénéficier d'un rabais sur les frais de transport. Le fournisseur s'engage à diviser en parts égales avec ses autres clients lors de son passage au Témiscamingue.

En conséquence, il est proposé par Catherine Marchand Drolet et résolu unanimement, d'autoriser Alarme La-Sar d'effectuer la connexion ainsi que l'inspection du système d'incendie de l'aréna afin de respecter la réglementation du Code du Bâtiment.

13. CUISINETTE BUREAU MUNICIPAL

24-02-10 Il est proposé par Catherine Drolet Marchand et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un four grille-pain et d'un réfrigérateur pour la cuisinette du bureau municipal au montant de 1 050 \$ pour les 2 articles.

14. SOIRÉE DU 31 DÉCEMBRE

La conseillère Catherine Drolet Marchand a fait une relance auprès du comité organisateur du 31 décembre afin de savoir si un souper-soirée sera organisé pour décembre prochain. Le comité a mentionné qu'effectivement, il y aura un pour décembre 2024. Un show au 3 ans à l'aréna serait convenable.

15. SÉCURITÉ ROUTIÈRE – DEMANDE – LIGNE CENTRALE

Un citoyen demande s'il va y avoir une ligne jaune dans le milieu de la route qui mène au Royaume-des-Cèdres qui comprend : Route du village, route du quai et Royaume-des-Cèdres. Une évaluation des coûts sera demandée.

16. VARIA...

Piétons et automobilistes

Une attention nous a été apportée concernant les marcheurs sur les chemins de la municipalité. Plusieurs endroits sont problématiques, un avis d'attention aux marcheurs ainsi qu'aux automobilistes sera publié dans le Babillard.

50^e anniversaire de fondation du Club de Motoneige : Richard Robert mentionne qu'il était présent à l'activité du Club de Motoneige du 3 février dernier et ce fut un franc succès.

17. CORRESPONDANCE

Programme en patrimoine immobilier MRC – ajout de Témiscaming

La municipalité et celle de Laverlochère-Angliers sont parties prenantes d'une entente avec le ministère de la Culture, entente d'une valeur de 450 000 \$ relative à des travaux d'amélioration au Domaine Breen (Guigues) et à l'école centrale (Laverlochère-Angliers). Les sommes réservées étaient de 87 000 \$ initialement pour Guigues et passent à 81 600 \$ avec l'intégration de Témiscaming.

Contribution au Transport adapté et collectif du Témiscamingue

24-02-11 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement que la municipalité de St-Bruno-de-Guigues autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention au Transport adapté et collectif du Témiscamingue au montant de 5 789 \$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Contrat partenariat 2024 Festival Western de Guigues

24-02-12 Sur proposition de Catherine Drolet Marchand, il est résolu unanimement d'accepter le contrat de partenariat du Festival Western de Guigues.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas eu de question orale ni écrite.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-02-13 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement de lever la séance, il est présentement 22 h 00.

Je, Richard Robert, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Robert
Maire

Nathalie Deschênes
Directrice générale adjointe

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le **11 mars 2024** à compter de 19 h 30 à la **salle de l'âge d'or** du centre communautaire, sous la présidence de Richard Robert, maire, et à laquelle assistaient :

La conseillère : Madame Catherine Drolet Marchand

Les conseillers : Messieurs Nelson Turgeon Yves Côté
Philippe Thivierge Tomy Boucher

Le directeur général, greffier-trésorier, Serge Côté et la directrice générale adjointe, Nathalie Deschênes, sont également présents.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire de mars 2024.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

24-03-01 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 selon la présentation faite aux élus avant la présente séance et ce, conformément aux dispositions de l'article 148 du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

24-03-02 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'adopter les rapports de dépenses de décembre 2023 et de février 2024, plus spécifiquement décrits comme suit :

Comptes fournisseur, décembre 2023	2 940 \$
Comptes fournisseurs, prélèvements	41 461.99 \$
Comptes fournisseur	78 537.46 \$
Salaires	34 233.95 \$

4. DEMANDES VERBALES

Aucune demande.

5. DEMANDE DE RECONDUCTION – DISTRICTS ÉLECTORAUX

2024-03-03 Considérant que la Loi sur la représentation électorale permet aux municipalités divisées en districts électoraux de reconduire leur division pour une élection subséquente à certaines conditions;

En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la municipalité devra avoir adopté un règlement divisant son territoire en districts électoraux avant le 1^{er} juin 2024 ou avoir effectué une demande de reconduction de sa présente division avant le 15 mars 2024, et ce pour l'élection générale de 2025.

Considérant qu'en vertu de la division actuelle et en fonctions des électeurs actuellement inscrit sur la liste électorale, le résultat du nombre d'électeurs est le suivant :

District électoral	Domiciliés	Propriétaires ou occupants	Total district à la moyenne (154)	Écart
1	145	0	145	6.2 %
2	151	8	159	3.2 %
3	179	10	189	22.7 %
4	144	0	144	6.9 %
5	143	0	143	7.7 %
6	140	0	140	10 %
Total	902	18	920	

Considérant que la division actuelle respecte toujours les critères des articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums des municipalités*;

En conséquence, il est proposé par Catherine Drolet Marchand et résolu unanimement de faire une demande de reconduction en districts électoraux à la commission de la représentation électorale. Cette demande vise une confirmation, par la commission, que les conditions requises pour procéder à une telle reconduction sont bien respectées.

6. ÉLECTION – CONSEILLER DISTRICT #4

L'élection partielle devrait se tenir dimanche le 5 mai. La période de candidature serait du 22 mars au 5 avril et s'il n'y a pas d'opposition, le candidat pourrait siéger à la séance d'avril.

7. CONGRÈS ADMQ, 12 au 14 juin, Québec INSCRIPTION

2024-03-04 **CONSIDÉRANT QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel du 12 au 14 juin 2024 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE les informations, les ateliers et les formations donnés durant ce congrès sont importants pour la Municipalité, tant sur le plan administratif que législatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Tomy Boucher et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à participer au Congrès 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec et d'en autoriser les frais d'inscription et de participation.

8. RISIT

2024-03-05 **Nomination d'un(e) délégué(e) et d'un(e) délégué(e) substitut pour le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT)**

- **CONSIDÉRANT** que Sandra Barrette a démissionné comme conseillère municipal;
- **CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 de *l'Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie* stipule que le conseil d'administration de la RISIT est formé d'un délégué de chacun des conseils des municipalités participantes;
- **CONSIDÉRANT QUE** les municipalités participantes doivent nommer un membre du conseil qui agit comme délégué et un autre comme délégué substitut qui remplace le délégué lorsque celui-ci ne peut participer à une séance du conseil d'administration de la RISIT;
- **EN CONSÉQUENCE**
- Il est proposé par Catherine Drolet Marchand conseiller(ère) et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents;
- **DE NOMMER** le conseiller(ère) M. **Tomy Boucher** comme délégué(e) substitut de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues pour siéger au conseil d'administration de la RISIT en l'absence du délégué nommé ci-haut.
- **D'ENVOYER** une copie de cette résolution au secrétaire-trésorier de la RISIT.

9. ARÉNA

Consultation publique

Fichiers joints : Compilation des ateliers du 13-14 février

	13 février 2024	14 février 2024	TOTAL
OPTION 1-Mise aux normes	7	2	9
OPTION 2- Réfection et réaménagement de l'aréna sans ajout de service	10	13	23
OPTION 3- Transformer en complexe sportif avec glace naturelle ou non	45	13	58
OPTION 4- Continuer d'entretenir sans investissement majeur	5	0	5
OPTION AUTRES	6	2	8
OPTIONS MULTIPLES	18	1	19
TOTAL	91	31	122
PARTICIPANTS À LA RENCONTRE	110	38	148
13 membres du conseil ou employés municipal			

Selon les dernières nouvelles, il y a présentement 13 sondages en ligne. Une relance sur Facebook a été fait pour inciter les gens à remplir le sondage.

Pitoune

2024-03-06 Il est proposé par Catherine Drolet Marchand et résolu unanimement de louer la patinoire au club de pitoune au montant de 100 \$/h jusqu'à la fin de la saison mars 2024. Le montant sera reconsidéré la saison prochaine.

Système de son

2024-03-07 **CONSIDÉRANT** que le système de son est une problématique à chaque tournoi, pour éviter les problèmes de son du micro, la console dans la cabane des annonceurs sera redirigée dans le bureau du préposé à l'aréna.

CONSIDÉRANT que la console sera sous clé et qu'il y aura seulement un bouton pour actionner le micro. Il n'est pas possible d'utiliser le micro actuel, la distance entre le bureau et la console est trop grande. L'achat d'un micro sans fil est nécessaire afin qu'il soit dans la cabane.

CONSIDÉRANT que la réparation de la boîte de son n'est pas inclus dans la soumission, L'Intro Musique fera la réparation si possible avant le tournoi régional du Hockey mineur du 22 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Philippe Thivierge et résolu unanimement d'autoriser l'achat au montant de 1 874.61 \$ selon la soumission de l'Intro Musique, ainsi que la réparation de la boîte de son n'apparaissant pas sur la soumission.

10. RECHARGEMENT DES CHEMINS

2024-03-08 **CONSIDÉRANT** que nous avons convenu de procéder au rechargement de plusieurs secteurs du réseau à l'été 2024.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Philippe Thivierge et résolu unanimement d'envoyer une lettre d'invitation à soumissionner, 350 à 400 voyages de MG-20. Demander aux propriétaires de banc de gravier locaux de nous fournir un prix pour une quantité approximative de 6 000 tonnes.

11. ABAT-POUSSIÈRE

2024-03-09 Il est proposé par Catherine Drolet Marchand et résolu unanimement de négocier cette année avec le fournisseur local pour un épandage et un deuxième seulement devant les résidences.

12. RÉSOLUTION NOMINATION INSPECTEUR

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS POUR AGIR COMME INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2024-03-10 **CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérim, Kipawa, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, St-Édouard-de-Fabre et la Ville de Ville-Marie (ci-après appelées « les municipalités participantes ») souhaitent obtenir des services de la part de la MRCT;

CONSIDÉRANT QUE la MRCT consent à fournir aux municipalités participantes les services ci- après décrits;

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, toute municipalité peut conclure une entente de service avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régie, relativement à la fourniture de service d'inspection, d'émission de permis et certificat et autres services connexes concernant l'application des règlements d'urbanisme, de ceux relatifs à l'environnement ainsi que des règlements nuisances;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont habilitées à exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente consignée dans le présent contrat;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » prendra effet à la signature de l'ensemble des parties prenantes à ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE les règlements de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues prévoit que les responsabilités mentionnées précédemment ne peuvent être exercées à titre d'inspecteur en bâtiment dûment nommé par une résolution du conseil;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement :

- **DE NOMMER** Mesdames Josée Beauregard et Ghada Ghannouchi au titre d'inspecteur en bâtiment et que leur entrée en fonction sera à partir de la signature de l'entente par l'ensemble des parties.
- **D'AUTORISER** Mesdames Josée Beauregard et Ghada Ghannouchi à délivrer des permis ou certificat, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter de la signature de l'ensemble des parties prenantes à ladite entente:
 - Règlement de zonage;
 - Règlement de lotissement;
 - Règlement de construction;
 - Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
 - Règlement sur les dérogations mineures;
 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
 - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
 - Règlement sur les permis et certificats;
 - Règlement sur les usages conditionnels;
 - Règlement sur les nuisances;
 - Règlement sur la dégradation des paysages;
 - Règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Témiscamingue;
 - Autres lois ou règlement pouvant s'appliquer.

À ces règlements municipaux, s'ajoute comme s'ils étaient ici énumérés, l'application des articles de loi ou de règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par la présente entente.

À titre indicatif, et non limitativement, les principaux règlements provinciaux ainsi applicables sont : le règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.6), le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3, r.3).

13. RAPPORT D'ACTIVITÉ SERVICE INCENDIE

Objet : Adoption du rapport d'activité annuel 2023 (an 6) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

2024-03-11 **CONSIDÉRANT** l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin mars 2024, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement :

- ❖ **D'ADOPTER** le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (an 6) tel que présenté.
- ❖ **DE TRANSMETTRE** la résolution concernant l'approbation du rapport d'activité incendie (an 6) au directeur général/incendie de la RISIT afin qu'il puisse la transmettre au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue.

14. RENCONTRE POUR LE RÉSEAU DE VOIRIE LOCALE

À la suite de la proposition de Maxxum pour les travaux sur le réseau de la voirie locale, une rencontre des conseillers municipaux et le maire, est prévue mardi le 12 mars à 18 h 30, afin de prévoir les travaux pour un plan triennal pour les routes de niveau 1 et 2 de la municipalité.

15. CAGE POUR TRAVAUX EN HAUTEUR (POUR PÉPINE)

2024-03-12 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement de faire l'achat d'une nacelle élévatrice (cage seulement) pour travail en hauteur au montant de 1 541 \$ + taxes + transport.

16. SUIVI – PROJET NOUVEAUX HORIZONS

2024-03-13 Il est proposé par Catherine Drolet Marchand et résolu à l'unanimité pour l'achat et l'installation d'un lave-vaisselle à l'âge d'or :

Lave-vaisselle :	8 900 \$	
Installation :	1 650 \$	Gadi
Installation :	2 490 \$	Conceptem
Tables et chaises :	10 300 \$	Logitem

17. FESTIVAL WESTERN – ENTENTE GLOBALE

Une rencontre est prévue le 14 mars pour clarifier l'entente de service entre la municipalité et le Festival Western, de même que l'entente relative avec la coordonnatrice de loisirs et culture.

18. PROGRAMME PRABAM

2024-03-14 **Considérant que** nous avons actuellement un solde de 55 000 \$ à investir avant le 31 mai au programme Prabam;

Considérant que le mur entre l'école et le centre communautaire est à refaire, de remplacer la tôle au bas du mur et de repeindre les portes sur le côté sud de l'édifice. Jusqu'à concurrence de 55 000 \$.

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser la direction générale à passer le contrat nécessaire.

19. DEMANDE DE COMMANDITE – SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

L'exposition agricole est encore de retour cette année et une demande de commandite a été transmise à la municipalité.

24-03-15 Considérant que l'exposition agricole aura lieu du 31 mai au 4 juin 2024 à St-Bruno-de-Guigues;

Considérant les termes de l'entente et la similitude des années antérieures;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'accepter les demandes soumises.

Pour information, les demandes de la Société d'agriculture n'ont pas changé. Elles demeurent identiques à celle de l'année passée, à l'exception de l'utilisation du terrain de balle.

Lesdites conditions sont ainsi stipulées :

- Chauffer l'aréna pour les exposants (2024);
- Avoir la même tarification que l'an dernier.

L'entente de services entre les parties se résumait ainsi l'an passé :

1. Location à 50 % du coût pour l'aréna, du 31 mai au 4 juin 2024; (commandite à 50 %)
2. Location gratuite d'un local pour les réunions de la Société;
3. Camion à benne avec conducteur pour nettoyage du terrain le lendemain de l'exposition;
4. Accès à l'électricité à l'extérieur de l'aréna;
5. Quantité suffisante de bacs à ordures et poubelles bleues ainsi que bacs à recyclage;
6. Autorisation pour fermer la rue Piché Est (à confirmer);
7. Prêt de différents panneaux pour la signalisation;
8. Amplificateur, boîtes de son et micro;
9. 8 tiroirs-caisses
10. En 2016, la société payait (520 \$) pour l'entretien de la pelouse au pavillon. En 2017, la municipalité a pris cette responsabilité (assumé par le responsable de l'entretien, en l'occurrence Nelson Turgeon à l'été 2017 et 2018). En contrepartie, la Société accepte que la municipalité utilise le bâtiment pour l'entreposage de chaises et tables, ou autres, selon la disponibilité.

20. VARIA...

2024-03-16 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'une cafetière Keurig.

SUIVI – AUTOMATISATION STATION DE FILTRATION

À titre informatif : Nous avons reçu une proposition d'un seul contracteur. 25 000 \$ environ. TEQ

21. CORRESPONDANCE

Demande d'aide financière Gala reconnaissance École Rivière-des-Quinze

2024-03-17 Sur proposition de Catherine Drolet Marchand et résolu unanimement, 500 \$ peuvent être octroyés au Gala reconnaissance de RDQ.



Plan de visibilité - Gala Reconnaissance
École Rivière-des-Quinze

Montant	Visibilité mise en place par l'école
100\$	-Mention de l'entreprise au micro lors de la remise -Nom mentionné lors de la publication Facebook -Nom mentionné dans le dépliant qui sera remis lors du Gala
250\$	-Mention de l'entreprise au micro lors de la remise -Nom mentionné avec la publication Facebook -Logo affiché lors du Gala -Nom mentionné dans le dépliant qui sera remis lors du Gala
500\$	-Mention de l'entreprise au micro lors de la remise -Logo et nom mentionnés avec la publication Facebook -Logo affiché lors du Gala -Nom mentionné dans le dépliant qui sera remis lors du Gala
1000\$ et plus plus	-Mention de l'entreprise au micro lors de la remise -Logo et nom mentionnés avec la publication Facebook -L'affiche fournie par l'entreprise sera mise en évidence au Gala -Logo présent dans le cadre de la prise des photos officielles -Nom mentionné dans le dépliant qui sera remis lors du Gala

Nous serions très reconnaissants si vous pouviez nous confirmer DICI LE 28 MARS 2024 votre participation financière afin que nous puissions mettre notre projet à exécution.

Acceptez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Annie-France de Anjou Directrice adjointe
 Nathalie Fortier Responsable du financement

Adhésion Société d'histoire du Témiscamingue

2024-03-18 Sur proposition de Catherine Drolet Marchand et résolu unanimement de renouveler notre adhésion annuelle de 40 \$ à la Société d'histoire du Témiscamingue.

SESAT – DROITS MINIERS

À titre informatif : La Société de l'eau souterraine de l'A-T. a recensé l'ensemble des emplacements et des aires de protection des captages d'eau souterraine de la région. Ce portrait régional sera envoyé prochainement aux détenteurs des titres miniers dans les aires de protection des captages d'eau souterraine et aux municipalités.

Pièce jointe.

RÉALISATION 2023 – MÉMOIRES DES CHEMINS D'EAU

Rapport mémoire des chemins d'eau

Le rapport d'activité 2023 est présenté. Le Domaine Breen est membre de cet organisme.

À titre informatif, voici l'achalandage des dernières années :

Voir le tableau ci-dessous pour les statistiques de fréquentation aux musées

	Statistiques										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Centrale de la Première-Chute - été	834	1 013	1 313	1 213	942	1 210	385	160	653	702	500
Centrale de la Première-Chute - année						1 408	511	0			
Domaine Breen	990	792	729	772	871	948	615	0	700	619	498
Galerie du Rift - été	1 072	2 500 (Biennale)	1 486	2 200 (Biennale)	1 200	1 800 (Biennale)	1 706	549	1 600 (Biennale)	1 014	1 200
Galerie du Rift - année		4 405	3 760	2 380	4 000	3 134	3 645	1 583	3 068		
T.E. Draper	1 811	1 924	1 610	1 614	1 191	2 488	1 814	0	2 791	1 796	2 081
Chantier Gédéon	1 178	1 418	924	1 143	843	1 416	1 193	0	1 633	1 034	1 195
LHN d'Obadjiwan Fort-Témiscamingue	7 103	5 977	6 962	6 030	9 028	7 000	7 421	4 379	9 324	7 300	6 719
Fossilarium	1 540	1 585	1 988	1 885	2 156	2 554		0	2 464	1 430	468
Maison du Frère-Moffet	2 778	2 469	1 360	3 201	8 451	1 697	602	259	781	940	653
Musée de Guérin	337	285	340	325	250	331	282	0	403	236	176
Musée de la Gare - été		560	493	945	1 700	2 119	2 297	0		1 747	1 300
Musée de la Gare - année				2 850	3 171	3 278	0	4 558			
Parc national d'Opémican							12 000	47 500	50 825	40 000 (estimé)	?
									jour/visite	jour/visite	

1231-03-19

RÉSEAU BIBLIO – RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES

Sur proposition de Yves Côté et résolu unanimement de se joindre à lui pour la remise d'un présent pour chaque tranche de 5 ans d'investissement, soit un montant de 45 \$.

Cette année le CRSBP est reconnaissant à l'égard de Madame Julie-Anne Ouellet (25 ans) et Sylvie Thérour (10 ans).



Semaine de l'action bénévole 2024

Du 21 au 27 avril 2024

Listes des bénévoles émérites
à votre bibliothèque municipale

BIBLIO ST-BRUNO-DE-GUIGUES

Nom	Années de bénévolat	Description	Contribution du Réseau BIBLIO	Contribution de la municipalité
Julie-Anne Ouellet	25	Certificat-cadeau 60\$	30 \$	30 \$
Sylvie Thérour	10	Certificat-cadeau 30\$	15 \$	15 \$

Total de la contribution de la municipalité 45 \$

FRR : 2^e appel de projet, fin le 16 avril.

Aucune demande pour le 2^e appel de projet du Fond Régions & Ruralité. Cependant, une demande pour de nouvelles décorations de Noël extérieures sera déposée pour le prochain appel de projet.

Le prochain FRR prendra fin le 17 septembre.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-03-20 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement de lever la séance, il est présentement 22 h 00.

Je, Richard Robert, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Robert
Maire

Serge Côté
Directeur général
Greffier – trésorier

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le **8 avril 2024** à compter de 19 h 30 à la **salle de l'âge d'or** du centre communautaire, sous la présidence de Richard Robert, maire, et à laquelle assistaient :

La conseillère : Madame Catherine Drolet Marchand

Les conseillers : Messieurs Nelson Turgeon Yves Côté
Philippe Thivierge Tomy Boucher

Le directeur général, greffier-trésorier, Serge Côté et la directrice générale adjointe, Nathalie Deschênes, sont également présents.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire d'avril 2024.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

24-04-01 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 selon la présentation faite aux élus avant la présente séance et ce, conformément aux dispositions de l'article 148 du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

24-04-02 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'adopter les rapports de dépenses de mars 2024, plus spécifiquement décrits comme suit :

Comptes fournisseurs, prélèvements	40 307.50 \$
Comptes fournisseurs	113 044.37 \$
Salaires	40 874.48 \$

4. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale.

5. ÉLECTION MUNICIPALE – COMPTE RENDU

À la fin de la période de mise en candidature, 3 personnes ont déposé :

- M^{me} Ginette Joannette
- M^{me} Laurie Charette Perreault
- M. Stéphane Bock

Vote par anticipation : 28 avril, 12 h à 20 h

Journée du vote : 5 mai, 10 h à 20 h

6. SERVICE DE GARDE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Mot de Carole Charrette sur un éventuel projet de mise en place d'un service de garde en milieu communautaire.

Par la politique familiale, Madame Charrette aimerait donner plus de services à plus de familles. Un comité familial explore le service de garde. Dans ce projet la municipalité doit fournir un local pour accueillir 12 enfants et 2 adultes. Ce local doit être exclusif à l'utilisation de la garderie. On retrouve ce genre de projet à la municipalité de Béarn et la ville de Témiscaming. Dans le but d'attirer des nouveaux élèves du primaire, elle mentionne qu'il faut attirer les nouvelles familles. Cependant, s'il n'y a pas de terrains disponibles il n'y a pas de nouvelles familles et vice versa. D'où l'importance du nouveau développement résidentiel et faut tenir en compte qu'il n'y a pas de maison à vendre également. Le conseil municipal est intéressé à avoir plus d'information à ce sujet. Madame Francine Champoux, directrice générale au CPE viendra lors d'une réunion huis-clos pour nous présenter ce projet.

7. ARÉNA

Une heure avant la séance, Madame Lisyane Morin de Loisir et Sport A-T présente l'étude de consultation sur l'avenir de l'aréna.

Un communiqué de presse est prévu en date du 16 avril, pour présenter les tendances du sondage et mentionner que le statu quo et la fermeture de l'aréna sont à écarter. Un comité « Dossier du Colisée » sera créé avec 3 élus, la directrice générale adjointe et un employé municipal pour mener à bien le projet.

Les recommandations de Madame Morin

il faut tenir compte :

- Être certain de ce que nous allons présenter;
- Évaluer les coûts;
- Présenter le projet avec les coûts et les aides financières;
- Explorer l'avenue à ce qui serait plus vendeur auprès du gouvernement : un nouveau bâtiment ou refaire l'aréna actuel;
- Dresser une liste de ce qui n'est plus à jour.

Il faut prévoir au moins jusqu'à 18 mois pour monter le projet. Les programmes d'aides financières sont présentés aux 2-3 ans.

Selon Tomy Boucher, une priorité sur une ou 2 options, par la suite chercher l'expertise nécessaire, les coûts et les présenter à la population.

Hockey Cosom

Un comité de parents organise du hockey cosom à Guigues cet été. Près de 20 jeunes intéressés 9 à 11 ans et 6 à 8 ans. Est-ce qu'il y aurait la possibilité de tenir le hockey cosom dans l'aréna.

2024-04-04 Proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de se ramasser et à 20 \$ pour l'emplacement.

8. JER-AYA

Projet été 2024 : Camp de jour

En attente de leur demande de projet.

9. RESSOURCES HUMAINES

2024-04-05 **CONSIDÉRANT** la démission d'un journalier opérateur qui quittera son poste le 12 avril prochain;

CONSIDÉRANT que le contremaître des travaux publics sera à la retraite en 2025, et qu'il faut préparer le prochain contremaître;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement, d'afficher des offres d'emplois pour le poste de journalier-opérateur et le poste de contremaître adjoint.

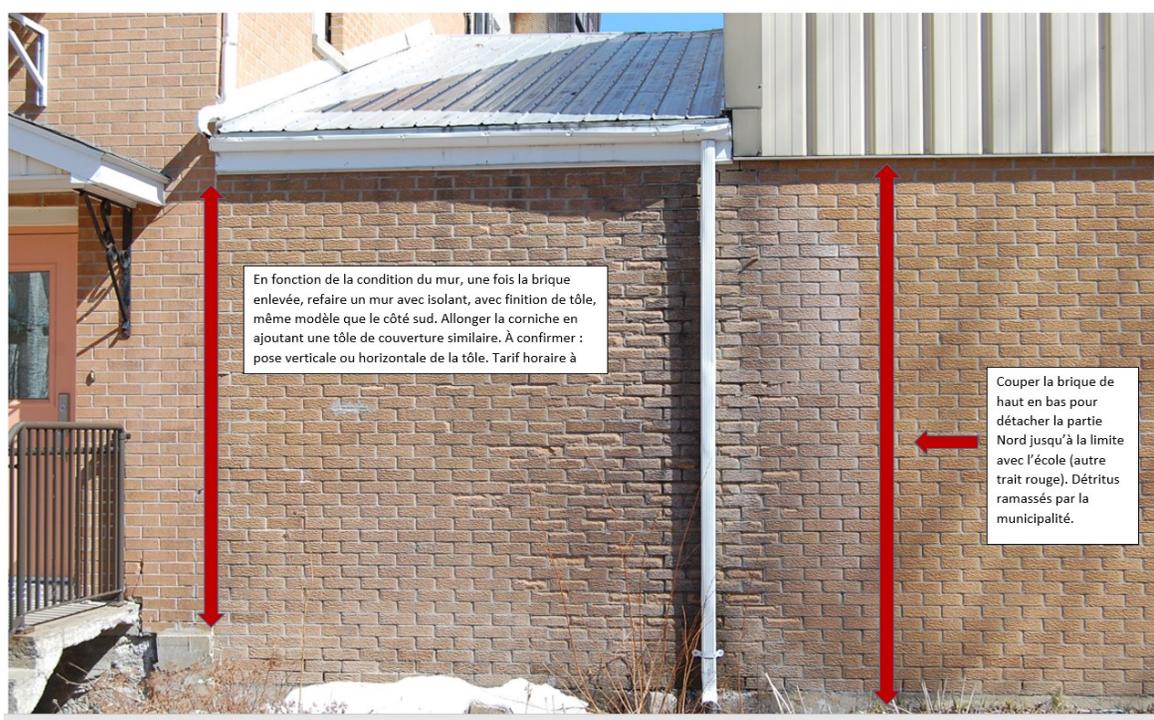
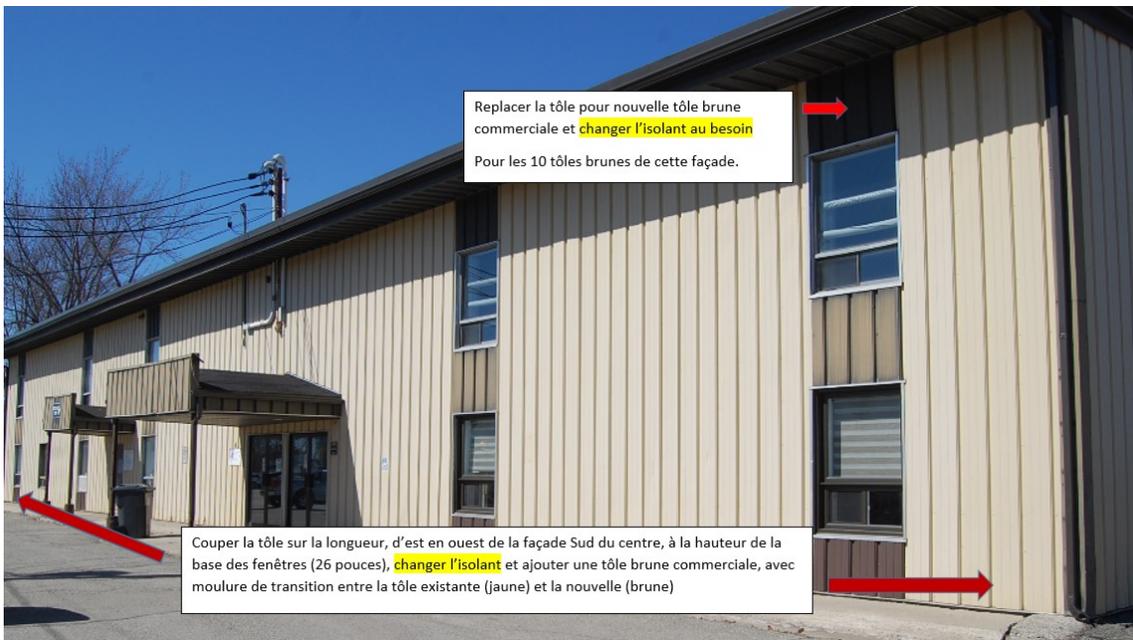
10. OFFRE DE SERVICE – TRAVAUX CENTRE COMMUNAUTAIRE

2024-04-06 **CONSIDÉRANT** que nous avons un solde de 55 000 \$ du programme PRABAM avant le 31 mai, référence 2024-03-14;

CONSIDÉRANT que le mur entre l'école et le centre communautaire est à refaire et que nous ne connaissons pas l'ampleur des travaux pour la réparation, les travaux seront exécutés à taux horaire.

CONSIDÉRANT que le côté sud du Centre communautaire, la tôle au bas du mur, le recouvrement des marquises, l'ajustement des poteaux de celle-ci et de repeindre les portes sur le côté sud de l'édifice, le montant total pour cette partie selon la soumission est de 37 500 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Drolet Marchand et résolu unanimement d'attribuer les travaux du Centre communautaire à Maçonnerie Gilles Caya.



1235

2024-04-07

11. INAUGURATION PARC PLANCHE À ROULETTE

CONSIDÉRANT que la construction du parc de planche à roulette est terminée, L'inauguration du parc se tiendra le 11 mai 2024.

Lors de cette journée se déroulera également :

- Démonstration de planche à roulette par Alain Bergeron;
- Une vente de garage dans la municipalité et à l'aréna;
- Possibilité de formule 5-7 (si la température le permet).

IL est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'organiser la journée du 11 mai prochain.

12. TRAVAUX DE VOIRIE

2024-04-08

Il est proposé par Yves Côté et résolu à l'unanimité d'enlever le traitement de surface, changer 2 ponceaux et faire du rechargement dans le secteur Nord du chemin 2^e et 3 rangs, en préparation pour l'application d'un éventuel traitement de surface.

Planification des travaux secteur commercial :

2024-04-09

CONSIDÉRANT que le but de la phase 1 consiste à déterminer si le site à l'étude a été exposé à des risques de contamination ou s'il est déjà contaminé;

CONSIDÉRANT que cette étude vise à réduire les incertitudes relatives aux conditions environnementales du site étudié;

CONSIDÉRANT que la phase 1 environnementale est requise dans le but de l'obtention d'une autorisation du ministre concernant l'établissement, la modification ou l'extension de toute installation de gestion ou de traitement des eaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Philippe Thivierge et résolu unanimement d'accepter l'offre de service Atkins Réalis au montant de 8 800.00 \$ pour la caractérisation environnementale du site – Phase 1 et d'autoriser la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues.

Planification des travaux secteur résidentiel

L'étude est en cours. D'autres rencontres sont à prévoir.

13. RISIT

Le projet de la nouvelle caserne suit son cours. Le conseil municipal a accepté l'étude environnemental « phase 1 » du nouveau développement commercial, en prévision d'effectuer les travaux d'aqueduc et d'égout.

14. STATION DE LAVAGE AUTOMATISÉES

Programme provincial qui finance une partie des coûts de construction d'une station de lavage. Le montant de l'aide financière accordée s'élève à un maximum de 75 % de la valeur totale des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par projet. Une évaluation des coûts et déterminer l'endroit opportun serait à prévoir.

15. NOUVEL HORAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'horaire de travail du directeur général sera à 3 jours par semaine pour le mois d'avril et mai. Pour la période estivale, soit juin, juillet et août, ce serait sur appel seulement. De retour à 3 jours par semaine de septembre à décembre.

La directrice générale adjointe est entrée en poste le 13 novembre dernier. La période probatoire de 6 mois se termine donc le 13 mai prochain. Une rencontre avec le comité RH est à prévoir en lien avec le moment du transfert des responsabilités

1236
2024-04-10

16. RASSEMBLEMENT MUNICIPAL A-T

Il est proposé par Catherine Drolet Marchant et résolu unanimement que la directrice générale adjointe participe à la journée du 10 mai prochain. au Rassemblement municipale de l'Abitibi-Témiscamingue, qui aura lieu dans la municipalité de Ste-Germaine-Boulée.

17. VARIA...

Un citoyen demande si nous pourrions avoir une politique agricole. Nous lui mentionnons que c'est possible, à condition d'avoir des gens qui s'impliquent dans le projet.

Télémetrie à la station de traitement d'eau potable

2024-04-11 **CONSIDÉRANT QU'**il était prévu au budget de la TECQ de procéder à l'achat d'un système de télémetrie à la station de traitement d'eau potable. Résolution 23-11-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nelson et résolu unanimement, d'autoriser l'achat du système de télémetrie de la compagnie Scadalliance au montant de 21 339.38 \$.

Fonds FRR(date butoir 16 avril)

Information

Puisque que le dekhockey a ressorti lors de la consultation sur l'avenir de l'aréna et lors des rencontres de comités avec la coordonnatrice de loisirs et culture, une demande de soumission a été demandé pour la surface de la patinoire. Étant trop serré dans le temps, la demande sera déposée au prochain appel du Fonds FRR.

18. CORRESPONDANCE

2024-04-12

Souper spaghetti des Ti-Mel (8 mai) :

Il est proposé par Yves Côté et résolu à l'unanimité d'offrir gratuitement le gymnase, puisque tous les profits ramassés sont remis au comité de soutien d'aide à la pédiatrie de l'A-T.

Soirée du 31 décembre 2024 : Demander à la coordonnatrice loisirs et culture et le comité événementiel pour participer à l'organisation de la soirée.

Soirée du 31 décembre 2025 (dans l'aréna) : La capacité toujours à 1200 personnes maximum., le comité organisateur est en processus pour trouver le groupe.

Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue.

La société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue, nous invite, les élus et employés municipaux à la présentation d'un portrait détaillé de l'eau souterraine. Une rencontre sera prévue à l'automne.

Refuge Animal du Témiscamingue

Daoust Parayre Avocat a été mandaté par Le *Refuge pour animaux du Témiscamingue* afin de rédiger un projet de *Règlement relatif aux chiens et aux chats* afin de permettre l'uniformisation de la réglementation relative aux chiens et aux chats sur le territoire de la MRC, de favoriser l'atteinte de la mission du Refuge, de prévoir la désignation par les municipalités du Refuge comme personne désignée pour les gestion des chiens et des chats sur le territoire, de décrire les infractions et amendes et de permettre l'émission et la judiciarisation des constats émis.

Lorsque le projet de règlement sera soumis et accepté par les élus, une version finale sera produite pour le dépôt des avis de motion.

1237

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-04-13

Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement de lever la séance, il est présentement 22 h 30.

Je, Richard Robert, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Robert
Maire

Nathalie Deschênes
Directrice générale adjointe